ottps://www.assemblee-pationale.fr/dvp/17/guestions/QANR5I 17QF695



17ème legislature

Question N°: 695	De M. Joël Aviragnet (Socialistes et apparentés - Haute-Garonne)				Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances et industrie			Ministère attributaire > Transition écologique, énergie, climat et prévention des risques		
1 -		Tête d'analyse >Défaillance des airt Takata	oags	Analyse > Défaillance des airbags Takata.	
Question publiée au JO le : 08/10/2024 Date de changement d'attribution : 05/11/2024					

Texte de la question

M. Joël Aviragnet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le rappel des véhicules du constructeur automobile Citroën. Depuis le 30 avril 2024, après avoir constaté une défaillance des airbags Takata, le constructeur demande aux 245 000 propriétaires de cesser immédiatement de conduire leur véhicule. Les modalités de cette campagne ont soulevé des questions, de nombreux usagers soulignant des lacunes de communication de la part du groupe, l'absence de réponse à leurs préoccupations légitimes et la difficulté d'obtenir des véhicules de prêt. Les médias rapportaient encore récemment que certains usagers concernés n'avaient pas reçu le code nécessaire pour commander de nouveaux airbags plusieurs semaines après le début de la campagne. Les propriétaires demandent que le Gouvernement intervienne pour assurer la sécurité des usagers de tous véhicules équipés d'airbags de la marque Takata, car d'autres marques sont concernées. Ils demandent, ce qui est légitime, la mise à disposition par le constructeur d'un véhicule de courtoisie au lendemain de la réception du courrier AR et le remorquage du véhicule immobilisé jusqu'au concessionnaire pour le changement des pièces défectueuses potentiellement dangereuses ou mortelles. Il l'interroge donc sur les mesures que le Gouvernement envisage de prendre, rapidement, pour garantir la sécurité de tous les usagers dont les véhicules sont équipés d'airbags potentiellement défectueux.